

Art 1 – GÉNÉRALITÉS



Nom de l'épreuve	Coupe de France FÉDÉRALE
Catégorie	SENIOR
Abréviation	CDF F
Commission sportive référente	CFS
Forme de jeu	6x6
Genre	Féminin

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

- Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve* : **Illimité**
- Compétition nécessitant un droit sportif : **Oui**
- Nombre maximum d'équipes par GSA** : **1**
- Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAF : **Non**

*Les équipes engagées dans la division Elite féminine sont d'office engagées dans la compétition.
L'engagement est libre pour l'ensemble des divisions (N2 à Départementale).

** Le niveau de l'équipe engagée est déterminé en fonction de l'équipe évoluant dans la division la plus élevée, qu'elle soit de niveau national, régional ou départemental.

Art 3 - LICENCES DES JOUEUSES

- Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueuses : Compétition **extension volley –ball**.
- Date limite d'homologation pour participer à l'épreuve : **Le 9 avril 2027**.
- Type de licence mutation autorisée : Nationale, Régionale et Exceptionnelle.

Catégories autorisées	
SENIOR	Oui
M21	Oui
M18 avec Simple Surclassement	Oui
M15 avec Triple Surclassement National	Oui

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES ÉQUIPES

Dans l'équipe (joueuses inscrites sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueuses mutées	Pas de limitation
Nombre maximum de joueuses étrangères hors UE	Pas de limitation
Nombre minimum de joueuses issues de la formation française	6

Art 5 – CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	SAMEDI
Horaire officiel des rencontres	20h00
Plage d'implantation autorisée avec l'accord du club adverse*	Samedi 17h-21h et dimanche 14h-16h
Modification d'implantation autorisée	Oui
Délai minimum de la demande	21 jours
Délai de réponse avant acceptation automatique	10 jours
Accord de la commission sportive obligatoire*	Oui
Modification de weekend	Non

Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres	H- 60 minutes
Présence du marqueur	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 30 minutes
Tirage au sort	H- 30 minutes
Échauffement au filet	H- 13 minutes
Délai minimum entre 2 rencontres	40 minutes

Chaque participant à une épreuve fédérale doit OBLIGATOIREMENT se munir de sa gourde ou contenant personnel. Les GSA doivent fournir un accès à de l'eau potable dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité.

Art 7 - LA COMMUNICATION DES RÉSULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site FFvolley pour les rencontres du samedi	Avant 0h00 (minuit)
Saisie des résultats sur le site FFvolley pour les rencontres du dimanche	Avant 20h
Téléchargement de la feuille de match électronique	1 ^{er} jour qui suit la rencontre

Dans le cas d'une défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique, la feuille de match papier peut être utilisée. Elle devra être transmise, le 1er jour ouvré qui suit la rencontre à la FFvolley – 2-4 rue des sarrazins – 94000 CRETEIL (cachet de la poste faisant foi).

Art 8 - FORMULE SPORTIVE

8. 1 Calendrier de la compétition

- Tour 1 : Samedi 17 octobre 2026
- Tour 2 : samedi 14 novembre 2026
- Tour 3 : Samedi 12 décembre 2026
- Tour 4 : Samedi 23 janvier 2027
- Tour 5 : Samedi 6 février 2027
- Tour 6 : Samedi 13 mars 2027
- Final Four : Samedi 10 et dimanche 11 avril 2027

Art 8.2 - Tirage au sort

Les tirages seront géographiques dans la mesure du possible jusqu'aux 8^{ème} de finale. A partir des ¼ de finale, tirage au sort intégral.

L'équipe de la plus petite division reçoit. Dans le cas où les équipes sont du même niveau, l'équipe tirée en premier reçoit.

Art 8.3 - Composition des tours

Le déroulement sportif est établi par la CFS en fonction du nombre d'équipes engagées (*une seule équipe par GSA*).

Afin de pouvoir qualifier les 4 clubs qui joueront le Final Four, selon nombre de clubs engagés, la CFS pourra exempter des clubs en tenant compte de leur niveau en championnat et/ou de leur situation géographique.

En fonction du nombre d'équipes engagées, la CFS composera sur les premiers tours soit :

- Des poules de trois équipes avec des matchs en deux sets gagnants avec UN ou DEUX qualifiés par poule selon le nombre d'engagés.
- Des matchs simples en 3 sets gagnants et les vainqueurs des rencontres seront qualifiés pour le tour suivant.

Final Four :

- Deux ½ finales le samedi 10 avril 2027.
- Petite finale et finale le dimanche 11 avril 2027.

Un appel à candidature, exclusivement auprès des demi-finalistes, comprenant le cahier des charges du Final Four, sera effectué par la CFS.

Format des rencontres :

Les tours composés de poule de 3 équipes :

Qualification d'UNE équipe en poules de 3 :

- **17h** Equipe 1/équipe 2 (équipe recevante/équipe la plus proche)
- 40 minutes après la fin du 1er match (perdant 1er match/équipe la plus loin)
- 40 minutes après la fin du match précédent (gagnant 1er match/équipe la plus loin)

Qualification de DEUX équipes en poules de 3 :

- **17h** Equipe 1/équipe 2 (équipe recevante/équipe la plus proche)
- 40 minutes après la fin du 1er match (gagnant 1er match/équipe la plus loin)
- 40 minutes après la fin du match précédent (perdant 1er match/équipe la plus loin)

Les matchs se jouent en 2 sets gagnants et tie-break de 15 (2 points d'écart).

Pour les tours composés en match simple (2 équipes) :

Jour et horaire d'implantation par défaut samedi 20h.

Les matchs se jouent en match simple de 3 sets gagnants (set de 25 points, 2 points d'écart, tie-break en 15 points).

Art 9 - DROIT SPORTIF

Les deux équipes finalistes seront qualifiées pour la Coupe de France PRO de la saison suivante.

La petite finale permettra d'établir un classement en cas de repêchage d'une équipe pour la coupe de France PRO.

Art 10 - BALLONS

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	14
Ramasseurs de balle	Non
Nombre de ballons pour la rencontre	1

Art 11 - FEUILLE DE MATCH

Seule la licence **Compétition extension «Volley-Ball»** permet l'inscription d'une joueuse sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, marqueur, soigneur, médecin) doivent être titulaires d'une licence **Encadrement extension «Educateur-Sportif», «Arbitre» ou «Soignant»** correspondante à la fonction exercée.

Le marqueur établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé **trente (30) minutes** avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs, elle sera déclarée forfait.

Art 12 - ARBITRAGE

Pour les tours composés en poule de 3 équipes :

Les indemnités d'arbitrage pour les 2 arbitres seront réglées par chaque club pour le tournoi, à savoir :

88 € par équipe soit 264 € à répartir entre les arbitres, soit 132 euros par arbitre. Si un seul arbitre est présent, chaque club réglera 44 euros soit 132 euros.

Le club recevant versera au marqueur 15 euros par match, soit 45 euros sur le tournoi.

Pour les tours match simple :

A la charge du club recevant :

Les indemnités d'arbitrage pour les 2 arbitres et le marqueur :

- 88 € pour chaque arbitre si le club recevant est en Elite
- 75 € pour chaque arbitre si le club recevant est en Nationale 2
- 67 € pour chaque arbitre si le club recevant est en Nationale 3 ou Pré-nationale ou Régionale
- 24 € pour le marqueur
- 76 € Indemnité complémentaire de match en semaine pour chaque arbitre (A la charge du club demandeur)

A la charge de la FFvolley :

Les déplacements des 2 arbitres selon le barème en vigueur.

Art 13 - MODALITÉS FINANCIERES

A la charge des clubs visiteurs :

Frais de déplacements jusqu'au lieu de compétition, et les éventuels frais de restauration et d'hébergement.

Final Four :

Conformément au cahier des charges mis en place par la CFS

Art 14 - FORFAIT ET SANCTION

En cas de match perdu par forfait ou par pénalité, le club sera éliminé et devra acquitter auprès de la FFvolley d'un montant correspondant au niveau auquel il évolue en championnat conformément au Règlement «Tarifs des Amendes et Droits».